



La C.T.C.C. devant nos gouvernants

LÉGISLATION RÉCLAMÉE PAR LA C.T.C.C.

**Aurons-nous un code du Travail répondant
aux désirs de la classe ouvrière ?**

Page 8 et 9

Message du Président général



A l'occasion du Nouvel An, il est de tradition d'échanger de bons souhaits. Il est difficile de prévoir ce que l'avenir réserve à chacun, mais il faut souhaiter sincèrement à tous la réalisation, au cours de la prochaine année, de leurs désirs les plus chers.



A titre de Président général de la C.T.C.C., je souhaite une Heureuse Année à tous les officiers et directeurs de la C.T.C.C., à tous vos aumôniers, à tous les officiers et membres des corps affiliés. Je formule également mes meilleurs vœux de bonheur aux familles des syndiqués de la C.T.C.C. Nos meilleurs souhaits s'adressent enfin à toute la classe ouvrière.



Au cours de l'année qui s'achève, la C.T.C.C. a continué de progresser, et sa mission sociale est de mieux en mieux comprise par les classes laborieuses. Son expansion future est reliée aux convictions et à la compétence de tous ses officiers et membres afin que, de plus en plus, se fasse la démonstration que la doctrine sociale catholique n'a pas qu'une valeur intrinsèque indéniable mais que, dans la pratique, elle est vraiment protectrice des droits des autres classes sociales. Son application généralisée est la meilleure garantie de paix sociale. Que l'année 1949 soit pour la C.T.C.C. une année d'études et d'action afin que notre puissante organisation atteigne, avec la coopération de tous, les buts pour lesquels elle a été fondée.

Gérard PICARD,

Président général C.T.C.C.



Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION

Rédacteur en chef:

Fernand Jolicoeur, 19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

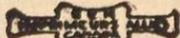
Directeur général:

Fernand Simard, 1231 Est, Demontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 10 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
et imprimé par L'Espérance Frères Enreg, 1130 Lagachetière est,
Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa.

"Que 1949 nous permette d'avancer d'un grand pas vers l'idéal de notre mouvement"

Au début d'une nouvelle année, il est bon de se rappeler son devoir d'état, de prendre des résolutions et d'émettre des vœux. C'est une coutume à laquelle nous devons nous conformer même comme groupement.

Souhaitons-nous donc d'avoir toujours présent à l'esprit la doctrine dont nous devons inspirer notre action syndicale et qui nous conduira au but que nous nous proposons.

Car nous nous basons, non sur des illusions ou les idées changeantes d'hommes aussi changeants, mais sur des principes de justice et de charité, et aussi de force. Nous prenons notre inspiration dans les Encycliques sociales dont nous voulons interpréter le sens le plus intégralement possible sans en omettre un iota. Selon nous, seule la doctrine de l'Eglise est révolutionnaire, c'est-à-dire qu'elle implique une réforme fondamentale du monde actuel, réforme dans la structure même au double point de vue social et économique. Cette révolution doit se faire dans la paix, mais elle doit se faire complète.

A TOUS LES APOTRES DE LA CAUSE SYNDICALE

A TOUS CEUX QUI ONT FOI EN L'HUMANITE;
A TOUS CEUX QUI ONT ENCORE QUELQUE CHOSE
A DONNER POUR RENDRE LE MONDE MEILLEUR
ET MIEUX EQUILIBRE;

A TOUS CEUX QUI PLACENT LES VALEURS HUMANES
AU-DESSUS DES INTERETS ECONOMIQUES;
A TOUS CEUX QUI ACCEPTENT QUE LES PRINCIPES
DE JUSTICE ET DE CHARITE CHRETIENNE
LEUR COUTENT QUELQUE CHOSE;

A TOUS CEUX QUI CROIENT QUE LE CANADA
PEUT FOURNIR UN MINIMUM DE BIEN-ETRE ET DE
SECURITE A TOUS SES CITOYENS;

A TOUS LES TRAVAILLEURS QUI N'ONT PAS AB-
DIQUE;

A TOUS LES SYNDICALISTES MILITANTS DE LA
C. T. C. C. QUI SE SACRIFIENT POUR LEURS CONFRE-
RES ET POUR LE TRIOMPHE DE LEURS IDEES;

JOYEUX NOEL ET BONNE ANNEE!

Jean MARCHAND,
sec.-général C. T. C. C.

Ce qu'il y a de particulier à notre mouvement, et probablement d'unique dans la politique du front ouvrier canadien, c'est la réforme que nous tentons d'introduire dans la structure de notre système économique et social. Ce qui nous tient le plus à coeur, c'est de faire en sorte que l'ouvrier ne soit plus simplement considéré comme travaillant à l'usine, mais comme faisant partie de l'usine. Ce qui veut dire que nous préconisons la participation des ouvriers à l'entreprise, comme le recommande d'ailleurs Pie XI. Il s'agit en somme d'incorporer le travailleur non seulement à la société en lui donnant un statut professionnel bien défini, mais aussi à l'entreprise en le faisant reconnaître comme l'associé du capital.

Libérer le travailleur en commençant par lui permettre d'équilibrer son budget familial au coût de la vie actuel, lui donner un statut professionnel et social, lui faire prendre conscience de ses devoirs civiques dans une patrie concrète, orienter son action selon le plan des Encycliques, voilà notre raison d'être, celle de toute la C. T. C. C., de ses Fédérations professionnelles, de ses Conseils centraux, de ses Syndicats affiliés, de tous les vrais chefs ouvriers.

Que 1949 nous permette donc d'avancer d'un grand pas vers l'idéal de notre mouvement, qui est en même temps celui de l'Eglise!

Fernand JOLICOEUR.

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté

Au moment où le sort de certains peuples est dans la balance et que l'on voit dans l'univers tant d'instabilité et d'insécurité, il est réconfortant de constater les progrès réalisés dans notre province et l'atmosphère de paix qui y règne. Dans bien des pays, le monde ouvrier et le patronat sont en lutte; ailleurs c'est le chaos. Dans notre province c'est le calme. Parallèle émouvant qui doit nous inspirer, au terme de cette année, des sentiments d'extrême gratitude à l'endroit de la Providence.

Si nous n'avons pas à déplorer chez nous des conflits sérieux entre les classes, c'est que les éléments subversifs n'y trouvent pas de place et que le droit et la justice ne sont pas de vains mots. C'est dans l'harmonie et la compréhension que nous réglons les différends et non par des coups de force. Je formule le vœu que dans notre province, nous conservions toujours le respect de la justice et du droit, le souci de reconnaître les valeurs spirituelles, l'ambition de servir d'exemple aux autres sociétés humaines.

Dans le cycle des ans, une nouvelle période apparaît. Je souhaite qu'elle favorise de nouvelles spéculations vers l'idéal auquel nous devons tendre: l'alliance plus complète du capital et du travail basée sur la dignité de l'homme et la reconnaissance des devoirs et des obligations par chacun.

Que 1949 apporte à tous les groupements du Travail le bonheur et la prospérité!

ANTONIO BARRETTE,

Ministre du Travail.

André Giroux, romancier

La grande découverte du monde littéraire 1948

"AU DELA DES VISAGES" (1)

Ce jeune écrivain de Québec occupait déjà, avant la publication de son premier roman, une place importante dans la littérature canadienne. A côté de Ringuet, de Gabrielle Roy, etc., on nommera maintenant, André Giroux.

Au delà des visages gravite autour d'un fait initial: un jeune homme, après une nuit passée dans une chambre d'hôtel, a tué sa complice. Quel est le mobile de son crime?

Divers témoins, dans des chapitres successifs, commentent l'événement. Or, les êtres humains réagissent de façon bien différentes devant son drame. Son avocat, son patron, le bibliothécaire, le journal du soir, ses compagnons de travail ne jugent pas comme la femme qui l'aime. Le père ne ressent pas ce qui fait l'émotion de la mère. Le confesseur lui seul, peut comprendre ce qui bouillonne dans le coeur de ce garçon.

Quand on a fini d'écouter ces témoignages, on est en face d'une physionomie inoubliable d'homme, dont la présence de plus en plus obsédante, nous émeut et nous retient.

"La Revue Dominicaine" écrivait dans son dernier numéro: "Il y a donc chez nous, un auteur qui n'a pas craint de prendre pour thème de son premier roman, une vertu dont on sourit dans divers milieux: la pureté du coeur. Et la gageu-



M. André Giroux, jeune écrivain canadien-français, à qui la critique est unanime à promettre un brillant avenir littéraire. Son premier roman "Au delà des Visages" le classe au premier rang de nos romanciers.

re qu'il s'était proposée, il l'a gagnée avec un rare bonheur. Victime de l'éternelle soif, du bien et du mal, Jacques a voulu savoir. Mais, tandis que les autres ne retenaient que la saveur du fruit défendu, lui a violemment vomi cette nourriture empoisonnée. Il a su le mal, mais il n'a pas renié le bien."

Cette oeuvre, avec laquelle débute la carrière d'André Giroux, répondra à d'angoissants problèmes. Beaucoup de lecteurs y retourneront pour sentir que leurs douleurs ne sont pas des anomalies monstrueuses, mais que des fardeaux semblables aux leurs pèsent aussi sur d'autres épaules qu'elles n'écrasent pas irrémédiablement.

Drame immense raconté avec une grande émotion. Drame qui n'est pas simplement dans l'action, mais qui est celui d'une génération. Il se prolonge au delà d'une histoire, au delà d'un roman, au delà du visage de Jacques Langlet. Beaucoup de lecteurs s'y retrouveront.

(1) Un roman de 176 pages publié aux Editions Variétés. Prix: \$1.25, par la poste, \$1.35. En vente dans toute les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.

CONFÉRENCE DU TEXTILE, À GENÈVE

Les conditions de travail et l'accroissement de la production à l'étude



Nous voyons ci-dessus, le confrère Gaston Ledoux, président de la fédération nationale du textile, au moment où il exprimait les opinions des travailleurs canadiens de cette industrie, à la conférence Internationale du Textile, à Genève. Le confrère Ledoux s'est fait le porte-parole écouté et admiré des intérêts ouvriers devant la délégation mondiale du Textile.

LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS



C'est dans la grande salle de délibérations du Bureau International du Travail que se sont réunis les délégués nationaux et gouvernementaux et ouvriers de la conférence du Textile, tenue à Genève le mois dernier. Nous voyons à l'arrière plan le confrère Ledoux, délégué de notre mouvement.

Dans une fort intéressante conférence prononcée dernièrement en présence des syndiqués de Granby, au sous-sol de l'église Notre-Dame, M. G. Ledoux, président de la Fédération Nationale Canadienne du Textile Inc., a brossé un vivant tableau de son récent voyage en terre européenne où il représentait, à Genève, les ouvriers canadiens du textile à la conférence internationale du Textile.

"Vous serez sans doute intéressés à savoir, avant que je vous raconte ce voyage, pourquoi ce fut plutôt qu'un autre est allé là-bas, en vertu d'une nomination du gouvernement fédéral, afin de représenter les ouvriers en textile du Canada. C'est que, grâce à l'importance et à l'influence de la C. T. C. C., corps suprême de tout le mouvement des syndicats catho-

si celui d'avoir été nommé secrétaire des deux commissions spéciales en plus d'avoir été nommé président du comité des nouvelles.

"Deux sujets très importants furent discutés aux séances de la conférence : les conditions de travail et la nécessité d'accroître la production.

1)—Il faut garantir aux travailleurs un taux de rémunération de base ou un taux au temps au-dessous duquel leurs gains ne peuvent tomber ;

2)—Les primes doivent être directement proportionnelles à l'accroissement du rendement ;

3)—Le temps perdu pour les raisons indépendantes lui-même doit être rémunéré ;

4)—Le paiement des primes peut être fondé sur des normes de temps fixées pour des opérations déterminées ou sur le tra-

LES CHEFS DES SYNDICATS CHRÉTIENS



ques, la Fédération N. C. du Textile se devait d'avoir son représentant.

"Le Bureau International du Travail, où furent tenues les délibérations à Genève, fut fondé en 1919, lors du traité de Versailles parce que les représentants des différents pays ont réalisé que s'ils voulaient avoir une paix durable, il était grand temps d'étudier et d'améliorer les conditions de travail et de vie des ouvriers en général. Les décisions prises lors de ces conférences influencent beaucoup sur les législatures gouvernementales qui lui sont affiliées. Sans doute, il y a encore beaucoup à faire, mais il faut admettre que les résultats furent tangibles jusqu'à date.

"En plus de l'honneur qui m'est échu d'aller représenter les ouvriers canadiens, j'ai aus-

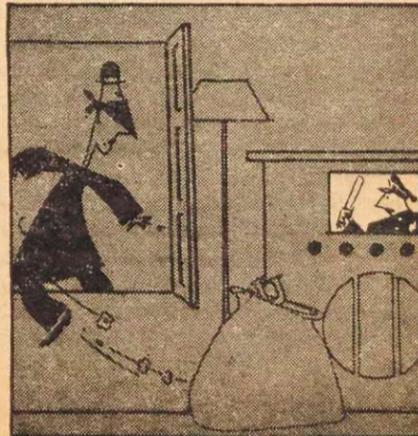
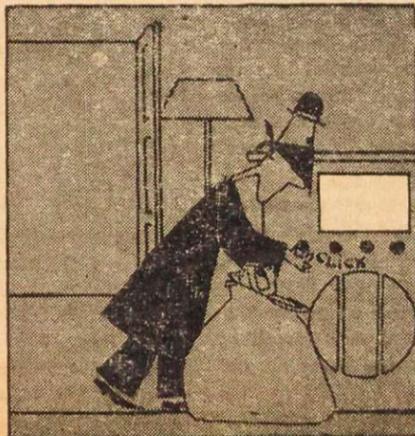
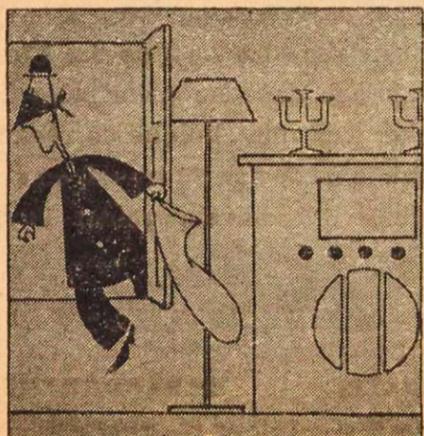
vail aux pièces avec garantie d'une rémunération minimum ;

5)—La rémunération correspondant aux normes de temps fixées pour des opérations déterminées doit être garantie, les barèmes nouveaux ne devant être mis en vigueur qu'en cas de modification des opérations ou des méthodes ;

6)—La description détaillée des tâches attribuées doit être consultée par le travailleur.

Dans son voyage, M. Ledoux a visité l'Angleterre, qui lui a semblé très pauvre ; la France, où trois groupes se font la lutte : Chrétiens, Communistes et Neutres. Il a, en outre, vu la Belgique, le Luxembourg, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne.

Et M. Ledoux conclut : "Malgré tout, je ne changerais pas un seul petit coin de notre belle province de Québec pour l'Europe entière."



Journées d'études pour une plus grande expansion de notre syndicalisme; à Montréal, les 26 et 27 février

Les fins du Syndicalisme catholique feront l'objet d'intéressantes discussions. L'arbitrage des prix, tel que suggéré par la C.T.C.C., également à l'étude

LES QUESTIONS AU PROGRAMME

Le Service d'Education de la CTCC tiendra des journées d'études provinciales les 26 et 27 février 1949. Tous les libérés du mouvement y seront convoqués, libérés des syndicats, des Conseils Centraux, des Fédérations, de la CTCC. Le lieu de la réunion n'est pas encore fixé, mais ce sera à l'occasion de l'assemblée régulière du Bureau Confédéral, afin d'éviter au moins un surplus de dépenses pour les directeurs de la CTCC.

Le samedi matin, 26 février, se tiendra la réunion du Bureau Confédéral; dans l'après-midi, ainsi que le lendemain, dimanche avant-midi et après-midi, auront lieu les séances d'études. Il y aura deux sujets au programme: un sujet technique et un autre doctrinal.

Le sujet technique sera l'arbitrage des prix, inspiré d'une résolution présentée par notre secrétaire général au dernier congrès de Hull. Il faut au moins que les chefs ouvriers sachent ce qu'on entend par cela et ce qu'on peut espérer en tirer de bon pour la classe ouvrière.

La résolution spéciale no 147 du procès-verbal du congrès de Hull, sur l'arbitrage des prix, a eu des suites pratiques déjà. Le président général et le secrétaire général ont comparu, au milieu de décembre, devant la Commission Royale d'Enquête sur les Prix, pour faire part au Gouvernement fédéral du point de vue de la C.T.C.C. sur cette question.

Il s'agit, en somme, selon les termes propres de la résolution, qui emprunte sa première considération à l'encyclique Quadragesimo Anno de Pie XI, "de replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur juste et efficace". En s'occupant de ce problème, la CTCC fait preuve de largesurs de vue et d'une grande conscience de ses responsabilités, autant sur le plan national que sur le plan professionnel. Elle devance en cela bien d'autres organismes qui se piquent d'idées avancées mais qui ne réussissent qu'à faire rétrograder la société à l'époque d'avant-guerre, cause de tous nos troubles actuels.

L'autre sujet doctrinal est l'étude des fins de notre syndicalisme. Personne n'ignore, parmi les chefs du mouvement, à quoi vise notre action syndicale. Il reste cependant que nous nous devons de préciser notre pensée à ce sujet. Malgré les apparences tous ne s'entendent pas, par exemple sur l'ordre à établir dans les différents buts que nous poursuivons, sur les relations entre les mouvements spécialisés d'Action catholique, le mouvement coopératif et le syndicalisme.

L'action ouvrière est tellement vaste qu'on doit bien établir les buts de cette action pour savoir où nous, du mouvement syndical, intervenons et jusqu'où nous devons aller. Le problème n'est pas si simple qu'il peut paraître, en tout cas beaucoup plus compliqué qu'il se présentait autrefois.

Léon XIII avait dit dans Rerum Novarum que "ce but consiste dans l'accroissement le plus grand possible, pour chacun, des biens du corps, de l'esprit et de la fortune. Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux". Pie XII dit, en 1949, aux ouvriers italiens: "Il vous faut avoir constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre votre mouvement: c'est-à-dire la formation des travailleurs vraiment chrétiens qui, excellent également en capacité dans l'exercice de leur art et en conscience religieuse, sachent mettre en harmonie la ferme protection de leurs intérêts économiques avec le sentiment le plus strict de la justice et avec la sincère volonté de collaborer avec les autres classes de la société au renouveau chrétien de la vie sociale tout entière. Tel est le but élevé du mouvement des travailleurs chrétiens, même si celui-ci se divise en Unions particulières et distinctes, dont les unes visent à la défense de leurs intérêts légitimes par les contrats de travail — tâche propre des Syndicats, — d'autres aux oeuvres d'assistance mutuelle dans les choses économiques, telles que les coopératives de consommation; d'autres enfin à l'aide religieuse et morale aux travailleurs, comme sont les Associations ouvrières catholiques."

Comment devons-nous interpréter cette pensée de nos Saints Pères et comment orienterons-nous notre action syndicale en conséquence? Voilà ce que nous discuterons ensemble à ces journées d'études.

Journées d'études qui s'imposent et sujets qui s'imposent à tous les chefs syndiqués. On ne peut être sincère dans son action et négliger l'étude des problèmes les plus importants auxquels on doit faire face tous les jours.

Pour permettre à chacun d'exprimer son point de vue sur l'opportunité de tel ou tel programme d'étude pour l'avenir, ou

(suite à la page 15)

La baisse des prix avant celle des salaires

Quelques statistiques

Des journalistes, sans doute capitalistes à outrance, avertissent les unions ouvrières de faire immédiatement l'éducation de leurs membres en prévision d'une réduction prochaine des salaires. Aujourd'hui, c'est l'inflation, la crise de la prospérité. Demain, ce sera la déflation, la crise tout court. Les salaires ont monté, les salaires devront descendre. Voilà l'éternelle chanson des économistes trop paresseux pour chercher d'autres solutions aux problèmes de l'heure, ou trop attachés au capitalisme véreux pour oser l'ébranler.

Il y a pourtant de multiples côtés à cette question économique: Hausse des salaires, hausse des prix, super-hausse des profits. Des statistiques à point nous disent clairement que malgré des revenus plus élevés, il est impossible d'acheter plus cette année que l'an passé, que le pouvoir d'achat de l'ouvrier a baissé d'au moins \$300.00 durant 1948. D'un autre côté, les mêmes statistiques rapportent que les bénéfices nets des compagnies sont deux fois plus élevés même après déduction de l'impôt sur le revenu, que durant la meilleure année d'avant la crise de 1930.

Enfin, les augmentations de salaires obtenues sont loin de couvrir la hausse du coût de vie, de sorte qu'on n'est pas plus avancé aujourd'hui avec \$100.00 dans ses poches qu'avec \$50.00 avant la guerre.

Les salaires baisseront peut-être, mais il faudra que les prix baissent d'abord. Voilà l'équilibre le plus sain à rechercher, MM. les économistes. Que le coût de la vie revienne à un niveau tel que les salaires gagnés aujourd'hui prennent un caractère vital. Ensuite, les deux pourront baisser ensemble. Nous nous chargeons d'éduquer les ouvriers en conséquence si l'on veut bien éduquer autant les capitalistes et les faire consentir à diminuer leurs profits avant de resserrer encore davantage la ceinture de leurs employés.

Fernand Jolicoeur.

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

MONTY & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

1926, rue PLESSIS — FA. 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE

MONTREAL

206, RUE DU PONT

TEL.: 4-4641

LA CIE F. X. DROLET QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

JOHNSON & TORMEY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. LA. 9174

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROVINCE DE QUÉBEC

La législation ouvrière du gouvernement de la Province de Québec a à son crédit une législation qui couvre tout le domaine social. En matière de sécurité syndicale elle a démocratisé la loi des Relations ouvrières en fixant la majorité comme critère de la reconnaissance syndicale.

Le gouvernement a augmenté le nombre des personnes assujetties aux conventions collectives; il a diminué les grèves, augmenté les salaires et accordé des congés payés aux ouvriers. En matière de sécurité industrielle, il a institué des Commissions d'Apprentissage dans les principales industries, il a mis sur pied une clinique de réhabilitation et il organise la médecine du travail en s'inspirant des principes qui doivent guider l'hygiène industrielle.

ANTONIO BARRETTE
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,
sous-ministre.

La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier

offre

ses souhaits de bonheur et de prospérité à tous ses
dévoués officiers de Syndicats et à tous ses membres.

Elle étend les mêmes vœux sincères à
tous les ouvriers syndiqués de la C.T.C.C.



Philippe Lessard
président

Harry St-Hilaire,
secrétaire

La Fédération Nationale du Meuble

souhaite

à tous ses membres et à tous les confrères syndiqués
de la C.T.C.C. des bonnes et heureuses Fêtes,
ainsi qu'une fructueuse année syndicale.

Elle profite de l'occasion pour remercier fraternellement
tous ceux qui ont contribué au succès des grévistes
lors du conflit de l'an dernier.



M. Philippe Poirier	Président	Victoriaville
M. Hermas Lahaie	Vice-Président	Coaticook
M. Antonio Bélisle	2ème Vice-président	Beauharnois
M. Georges-Etienne Gagné	Secrétaire	Princeville
M. Arthur Prince	Trésorier	Victoriaville
L'abbé Irénée Gauthier	Aumônier	

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux et Catholiques de Sherbrooke

offre ses vœux de

Bonne et Heureuse Année

à tous nos aviseurs moraux,
aux Officiers et Directeurs de la C.T.C.C.,
des Fédérations et Conseils Centraux,
aux "libérés" du Mouvement,
et aux membres de chacun des Syndicats.



Gaston Vallée, président
L.-Laurent Hardy, secrétaire
Abbé Lucien Poulin, aumônier



Le Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal

souhaite

à tous ses syndicats affiliés et à
tous leurs membres

Une fructueuse année syndicale, de bonnes et heureuses
fêtes et du bien-être pour toute les familles
de nos syndiqués



A. Gosselin,
président.

H. Laverdure,
secrétaire.

UN MOYEN D'ARRÊTER LA HAUSSE DU COUT DE LA VIE

L'augmentation constante et inquiétante du coût de la vie dans la Province de Québec et au Canada depuis quelques années rend soucieux tous ceux qui ont à cœur le bien-être du peuple et l'avenir du pays. Comme la C.T.C.C. représente la partie de la population qui est la plus affectée par l'accroissement des prix, elle s'est fait un devoir d'étudier les moyens d'enrayer l'inflation qui menace de ruiner une fois de plus notre économie et de répandre la misère dans les foyers. La C.T.C.C. affirme devant le cabinet provincial que l'un des meilleurs moyens serait l'institution de tribunaux d'arbitrage

Meilleurs voeux de
bonne et heureuse année
à tous les syndiqués

Le Syndicat National des Travailleurs en Produits Chimiques de Shawinigan Falls Incorporé C.T.C.C.
Emile Hébert, président Gérard Lapointe, sec.-archiviste

Meilleurs voeux à nos Employeurs et employés

Le Syndicat National des Employés du Vêtement de Victoriaville Inc., Affilié à la C.T.C.C.

Justice et Charité
Prés. Donia Hamel Sec. Emilien René
Aum. Abbé Iréné Gauthier

Le Syndicat National des Employés de de l'Aluminium d'Arvida

Souhaite à tous ses membres
une bonne et heureuse année
Les officiers du Syndicat

Syndicat National des Employés de Back River Power

C. Bissonnette, prés. C. Poirier, sec.-arch.

Syndicat Catholique des Employés de l'Alimentation en Détail de Québec

Jos. Simard, prés. R. Marier, sec.

Bonne et Heureuse Année

à nos syndicats et leurs membres, à la C.T.C.C. et à toute la classe ouvrière

Le Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec, Inc.

M. Joseph Parent, prés. Maurice Dussault, sec.-cor.
Gérard Courcy, sec.-trés.

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux Catholiques de Joliette Inc.

Souhaite à tous ses syndicats affiliés et à leurs membres

**JOYEUX NOEL
BONNE ET HEUREUSE ANNEE**

H. Thouin, prés. J. Archambault, sec.

Depuis 10 ans, les unions ouvrières ont dépensé toutes leurs énergies à ajuster des salaires aux prix et l'on doit avouer que le pouvoir d'achat des gagnepetits en 1948 reste sensiblement le même que celui de 1939. Si le gouvernement fédéral abandonnait, comme il est rumeur, le contrôle des loyers en 1949, leur situation deviendrait pire que celle qu'ils ont connue il y a une décennie. Toutefois, la C. T. C. C. a tout lieu de croire que le Gouvernement provincial ne permettra pas qu'une telle injustice se commette et qu'il s'empresse de rétablir sur une base provinciale la régulation des loyers si jamais le fédéral l'abandonne.

Ce qui frappe la C. T. C. C. dans l'anarchie économique actuelle est la carence de surveillance adéquate dans le domaine des prix. Les expériences vécues nous indiquent sans crainte d'erreur, que les vieilles formules du libéralisme économique ont fait tragiquement faillite et qu'il faut penser à autre chose si nous désirons sortir du tourbillon des crises cycliques.

Dans Quadragesimo Anno, Sa Sainteté le Pape Pie XII condamne le principe de la libre concurrence comme régulateur de la vie économique et exhorte le monde de la replacer sous la loi d'un principe directeur juste et efficace.

La C. T. C. C. qui adhère sans restriction à la doctrine sociale de l'Eglise s'est mise à la recherche d'une formule qui, sans nous conduire au socialisme étatique, ordonnerait plus adéquatement l'activité économique au bien commun de la nation.

Elle la soumet respectueusement aux autorités provinciales dans l'espérance qu'elles prendront les moyens constitutionnels et feront les ententes appropriées pour la mettre en oeuvre

(à suivre à la page 16)



COMPLIMENTS

de

ASBESTOS CORPORATION, LTD

THETFORD MINES

QUEBEC



JOYEUX NOEL

et

BONNE HEUREUSE ANNEE



SHEER SILK HOSIERY MILLS LIMITED

SHERBROOKE, P.Q.

A. L. STRINGER

Manager

NOS MEILLEURS VOEUX A TOUS LES SYNDIQUES

IMPRIMERIE JUDICIAIRE ENRG.

6 L'ESPERANCE COURT HOUSE PRINTING RECD



1130 LAGACHETIERE E
TEL. 475 1182-3
MONTRÉAL

1130 est, rue Lagachetière
Montréal

Téléphone :
FR. 1182-3

Le droit de représentation ouvrière sur les organismes gouvernementaux devrait être reconnu et appliqué

(suite de la page 9)

Un grand nombre de conventions collectives de travail contiennent des clauses de sécurité syndicale et bien peu perspicace serait celui qui escompterait une regression dans ces saines formules qui, en même temps qu'elles assurent la continuité et la permanence des syndicats, leur permettent de s'adonner à des travaux constructifs sans crainte d'être menacés dans leur propre vie.

Toutefois, l'imprévision de la Loi provinciale, en matière de sécurité syndicale, cause beaucoup d'ennuis aux syndicats et les oblige à participer à bien des débats oiseux lorsque ce n'est pas à des luttes coûteuses. Dans toutes les lois de Relations Ouvrières Canadiennes, provinciales et fédérales, à l'exception de notre Loi, il est expressément et formellement admis que les clauses de sécurité syndicale peuvent être incluses dans les conventions collectives. Le gouvernement de la province rendrait un service appréciable à la Classe Ouvrière et à l'Industrie en général en faisant la même précision dans notre Loi. nécessaires pour qu'à tous les stades de l'action législative,

Nous terminerons la première partie de ce mémoire en demandant au gouvernement d'établir des relations directes et permanentes entre Lui et les organisations professionnelles en matière de législation sociale et industrielle. Les travailleurs s'aperçoivent que cette législation, en prenant de plus en plus d'ampleur, les touche non seulement dans leur travail mais également dans leur vie familiale. Les problèmes complexes que soulève l'organisation sociale moderne ne peuvent être réglés d'une façon satisfaisante sans une coopération étroite de tous les intéressés. Cette coopération doit être systématique et rationnelle si on la veut efficace.

Il n'est pas question évidemment, d'enlever aucun pouvoir à l'Assemblée législative qui demeure seule autorisée et compétente pour légiférer. Il s'agit d'adopter une politique générale de consultation et de représentation et de créer les organismes l'information soit la plus complète possible. Cette collaboration des pouvoirs publics avec les organisations professionnelles doivent exister tant et au moment de l'élaboration des lois

qui touchent les travailleurs et l'industrie que lors de leur application. Autrement l'on risque que le travail et l'industrie se soumettent passivement à la réglementation législative ce qui en compromettrait considérablement l'efficacité.

L'institution et le fonctionnement du Conseil Supérieur du Travail est déjà un pas appréciable dans le sens de la collaboration. Si ce Conseil était doublé d'un comité de relations industrielles de l'Assemblée législative, la C. T. C. C. est d'avis que les intéressés seraient mieux placés pour bien faire valoir leurs vues et fournir tous les faits pertinents avant qu'une loi soit adoptée.

Afin que la législation sociale et industrielle atteigne son but sans créer de malaise, la collaboration directe des organisations professionnelles sur les organismes chargés de l'appliquer est indispensable. Les décisions que ces organismes ont à prendre, doivent procéder d'une connaissance si parfaite de la réalité sociale que l'on se demande comment ils pourraient y parve-

nir s'ils ne sont pas constitués de manière à représenter tous les milieux concernés directement c'est-à-dire les salariés, les employeurs et le gouvernement. En rendant plus compétente ces organismes, la méthode représentative a la vertu de créer un climat de confiance qui facilite le règlement des difficultés d'application de la Loi.

La C. T. C. C. demande donc au gouvernement provincial de reconstituer sur une base représentative les organismes suivants :

- la Commission de Relations Ouvrières ;
- la Commission du Salaire Minimum ;
- la Commission des Accidents du Travail.

PRÉVOYANCE

Mettez-vous en état de profiter des occasions et de parer à l'imprévu. Celui qui n'a pas d'économies ne peut "saisir sa chance". La maladie, un accident, le chômage sont des événements tragiques pour celui qui vit au jour le jour. Epargnez une partie de votre salaire. Ouvrez dès aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$380,000,000
531 bureaux au Canada
65 succursales à Montréal

"BONNE ET HEUREUSE ANNEE"

Depuis les temps les plus reculés de notre histoire, ces simples mots servent à formuler les vœux du temps des Fêtes, mais ils gardent une jeunesse et une fraîcheur toujours nouvelles.

Joyeux Noël et Bonne Année à tous nos amis; que le nouvel an les comble d'une joie profonde durable!



SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY

Filiales et subsidiaires



SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Le ministère fédéral du Travail, par l'entremise de son Service des relations industrielles, assure un SERVICE DE CONCILIATION aux employeurs et aux travailleurs afin de favoriser et d'encourager la bonne entente entre les deux grands associés industriels.

Le Service des relations industrielles agit aussi comme organe administratif du Conseil canadien des relations ouvrières sous le régime de la LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUETES VISANT LES DIFFERENDS DU TRAVAIL; il encourage la collaboration en vue de production, au moyen de son SERVICE DE COLLABORATION OUVRIERE-PATRONALE; il applique aux contrats de l'Etat la législation du gouvernement canadien en matière de justes salaires, et il collabore avec les autres ministères du gouvernement pour l'application de la politique du gouvernement en matière de taux de salaires de ses travailleurs "rémunérés aux taux courants".

Les fonctions générales du ministère embrassent aussi un vaste champ d'activité visant directement au bien-être des travailleurs: — la FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, dirigée en collaboration avec les gouvernements des provinces, et comprenant la FORMATION DE RETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES DU GOUVERNEMENT FEDERAL... les RECHERCHES ET LA STATISTIQUE OUVRIERE... la GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS SUR LA LEGISLATION ET L'ORGANISATION OUVRIERES... le service de liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL D'EMPLACEMENT, administré par la Commission d'Assurance-Chômage relevant du ministre du Travail, assure un service de placement spécialisé, établi pour venir en aide à quiconque a besoin d'un emploi ou à toute industrie qui recherche des travailleurs.

L'ASSURANCE-CHOMAGE, administrée par la COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE, obvie à la détresse qu'entraîne le chômage temporaire.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPREY MITCHEL
Ministre du Travail

A. McNAMARA
Sous-ministre du Travail

Nous pouvons lire ci-dessus le mémoire qui a été présenté au gouvernement provincial par les délégués de la C.T.C.C., le 22 du courant, à Québec. La deuxième partie de ce mémoire traitait de l'arbitrage des prix; nous en publions le texte en page 6.

PRÉAMBULE

Le président général de la C. T. C. C., dans son rapport moral à la vingt-septième session annuelle de notre congrès tenu à Hull, du 19 au 23 septembre 1948, a traité longuement de la liberté et de la sécurité syndicales. Ces sujets sont d'une extrême importance pour la classe ouvrière parce qu'ils se relient directement au droit d'association. Pour information, nous attachons au présent mémoire le texte de ce rapport que le congrès a approuvé à l'unanimité.

L'intention de ce mémoire est moins d'attirer l'attention des honorables ministres sur les principes vitaux de l'organisation professionnelle que de souligner ce qui, à notre sens, dans notre Province, les menace ou les empêche de produire tous les effets salutaires qui doivent normalement en découler.

La deuxième partie du mémoire contient une suggestion concrète pour enrayer dans la mesure du possible l'augmentation constante et inquiétante du coût de la vie.

Nous produisons également avec le présent mémoire, le texte complet des résolutions adoptées par notre congrès de Hull.

1ère Partie

A — Obstacles au droit et à l'exercice du droit d'association dans la Province de Québec.

"La première place appartient aux corporations ouvrières qui en soi embrassent à peu près toutes les oeuvres... Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir."

(Léon XIII)

L'on a jamais contesté sérieusement aux autres classes de la société le droit de former des associations pour diverses fins, mais l'on a toujours soulevé mille et une objections contre l'organisation syndicale ouvrière.

La loi des Relations Ouvrières passée en 1944 a heureusement mis à la raison, dans notre Province, ceux qui s'acharnaient à refuser aux ouvriers le droit de s'organiser.

Mais cette loi a eu une conséquence à laquelle il fallait probablement s'attendre: elle a déplacé le centre de la bataille. On ne conteste plus le droit d'association des ouvriers, mais l'on tente par toutes sortes de procédures dilatoires, d'interprétations restrictives de la loi, de limiter l'exercice de ce droit qui dans bien des cas devient illusoire.

Ces attitudes sont favorisées par des déficiences de la loi elle-même ou par l'esprit nettement antisyndical que, dans certains milieux, on se plaît à développer.

Que vaut au salarié le droit chèrement acquis de se grouper s'il ne peut en faire usage sans être l'objet d'injustices, victimes de frustration ou si son syndicat ne peut atteindre ses fins naturelles?

Voici donc les obstacles au droit et à l'exercice du droit naturel d'association dans la Province de Québec et ce qui empêche le syndicalisme de jouer le rôle constructif qui lui est assigné.

1er Obstacle — LOIS DES RELATIONS OUVRIÈRES

La première réaction des employeurs antisyndicaux, en face d'un syndicat naissant, est de congédier celui ou ceux qui participent activement à sa formation. Si le syndiqué n'est pas protégé efficacement par loi dans cette circonstance,

ce, son droit d'association, tel que consacré par l'article 3 de la loi des Relations ouvrières, devient pour lui-même et par voie de répercussion pour tous les salariés du groupe auquel il appartient, purement déclaratoire. Il y a même quelque chose de cynique dans le fait de donner un droit à quelqu'un et de ne pas prendre les mesures appropriées afin qu'il puisse l'exercer dans les limites de la légalité.

La C. T. C. C. est d'opinion que tel est le cas des ouvriers de la Province de Québec, qui ne reçoivent qu'une protection apparente de la loi dans l'exercice de leur droit d'association.

La loi des Relations Ouvrières qui défend formellement aux employeurs d'user de représailles contre leurs employés se prévalant des droits et privilèges qu'elle définit, n'offre au chapitre des recours que des moyens dans lesquels les organisations ouvrières ont perdu toute confiance.

L'ouvrier congédié pour activité syndicale doit, après avoir obtenu l'autorisation de la Commission des Relations ouvrières, poursuivre son employeur devant les tribu-

naux. Si cette procédure n'avait que le défaut d'être longue et difficile, nous ne nous en plaindrions pas trop. Mais lorsque nous constatons que les tribunaux n'ont pas le pouvoir d'ordonner la réinstallation de l'ouvrier démis illégalement de ses fonctions pas plus que celui de le faire compenser pour la perte de salaire dont il a souffert, nous traitons à bon droit ce recours d'inefficace.

La condamnation du délinquant à l'amende ne corrige en rien les conséquences injustes du congédiement illégal. Combien d'ouvriers ont été obligés de s'exiler ou abandonner plusieurs années de seniorité dans une entreprise parce qu'ils avaient osé se prévaloir de leur droit de s'organiser.

La C. T. C. C. suggère donc de corriger cette lacune de la Loi en adoptant une des propositions suivantes: (elles sont, par ordre d'importance):

- créer des tribunaux du travail suivant les principes contenus dans le mémoire de 1947 de la C. T. C. C. au Cabinet provincial.
- donner à la Commission de Relations Ouvrières le pouvoir d'émettre une Ordonnance obligeant l'employeur à

réinstaller l'ouvrier congédié ou suspendu illégalement à lui payer son salaire.

- restaurer le droit de grève comme recours normal contre les employeurs violant les articles 21 et 22 de la Loi des Relations Ouvrières.

Avant de terminer ce chapitre, permettez-nous de rappeler qu'un récent jugement du Conseil Privé établit définitivement le droit des Provinces d'inclure dans la Loi des dispositions prévoyant l'obligation pour un employeur de réinstaller un ouvrier congédié illégalement et de le compenser pour le temps qu'il a perdu.

2ème Obstacle — 10 GEORGES VI, Chap. 21 et LOIS DES RELATIONS OUVRIÈRES

La C. T. C. C. considère que la double suppression du droit de grève et du recours à l'arbitrage compromet à ce point l'exercice du droit d'association qu'il équivaut pratiquement à sa négation en saine philosophie. La fin jouant le rôle de premier principe, une association perd

Le mémoire qui a été soumis au gouvernement provincial, le 22 dernier comporte de nombreuses mises au point relatives à la liberté et à la sécurité syndicales. La C.T.C.C. désire que nos lois ouvrières sanctionnent plus rigoureusement le droit de l'exercice du droit d'orientation que la loi protège également la sécurité syndicale. Il faut démocratiser les commissions gouvernementales ouvrières en accordant une représentation adéquate des mouvements syndicaux.

sa raison d'être si elle ne dispose pas des moyens pour réaliser l'objet pour lequel elle a été formée.

La C. T. C. C. proteste donc énergiquement contre les dispositions contenues dans la Loi 10 Georges VI, ch. 21 qui enlève aux instituteurs et institutrices ruraux le droit de recourir à l'arbitrage et ce, après que le droit de grève leur eut été interdit par la loi en tout temps et toute circonstance.

Au nom des mêmes principes, la C. T. C. C. prie instamment le Gouvernement Provincial d'amender la Loi des Différends entre les Services Publics et leurs salariés, afin que les fonctionnaires provinciaux soient couverts par la Loi au même titre que les autres salariés des services publics.

3ème Obstacle — LOI CONCERNANT LES CORPORATIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES ET LEURS SALAIRES

Il convient de rappeler ici ce que la C. T. C. C. disait dans son mémoire de l'an dernier sur le droit d'appel à la Commission Municipale créé en faveur des municipalités contre les décisions arbitrales. Ces recours vicient essentiellement la procédure arbitrale puisqu'ils font de la Commission Municipale qui représente les intérêts des Municipalités, un tribunal d'appel pour décider en dernier ressort des conflits d'intérêts entre lesdites municipalités et leurs salariés.

La C. T. C. C. voit dans cette loi une menace au droit d'association et demande son rappel.

4ème Obstacle — LA COMMISSION DE RELATIONS OUVRIÈRES

Par sa constitution même et par la façon dont elle opère dans la pratique, la Commission de Relations ouvrières constitue une entrave sérieuse au droit d'association des salariés.

Nous avons toujours considéré que la loi des Relations Ouvrières tout en visant à éliminer certains abus et conditionner l'exercice du droit de grève et de lockout, avait pour but premier de favoriser l'organisation professionnelle et la négociation de conventions collectives.

Or, après cinq années d'expérience avec cette commission, nous nous demandons si elle poursuit bien cette fin. Ces décisions arbitraires et contradictoires, la procédure contestable qu'elle a établie, la facilité avec laquelle elle se prête aux pressions, l'impression nette qu'elle nous donne que le droit d'association des salariés fait partie d'une législation d'exceptions qui entraîne un droit d'exception, pour les unions dominées par les employeurs, sont autant de griefs auxquels elle ne pourra résister que difficilement.

C'est la constitution même de la Commission qu'il faut transformer si l'on désire éviter des erreurs et les observations signalées plus haut.

La C. T. C. C. prie donc votre gouvernement de donner suite aux recommandations suivantes:

- a) réformer sur une base représentative la Commission de Relations ouvrières;
- b) rendre publics toutes les décisions de la Commission et les motifs de ces décisions; au moins sur les cas contestés.

B — Obstacles à la réalisation des fins du syndicalisme.

"C'est la structure complexe de la société qui, tout entière, a besoin de redressements et d'améliorations, ébranlé profondément comme elle l'est dans son ensemble. Qui ne voit cependant, que, par le nombre considérable des membres qu'elle implique, par le nombre considérable des membres qui y sont intéressés, la question ouvrière est d'une telle urgence et d'une telle importance, qu'elle mérite un soin attentif, plus vigilant et plus prévoyant? Question délicate entre toutes; point névralgique, pourrait-on dire, du corps social."

(Pie XII, discours de la Pentecôte 1943).

Il ne suffit pas de supprimer les obstacles au droit d'association pour permettre au syndicalisme ouvrier d'atteindre ses fins. Il faut que les pouvoirs publics et toutes les classes de la société lui accordent une franche et loyale collaboration. Le syndicalisme est une institution démocratique permanente et la société a beaucoup plus d'intérêts à le reconnaître et à se l'intégrer qu'à l'ignorer et à se l'opposer.

Les ouvriers de la province de Québec et cela à l'image de tous les autres ouvriers du monde, ont compris que le syndicalisme représentait pour eux la seule planche de salut leur permettant d'espérer, de reprendre leur place dans la société. Grâce à lui, ils réussissent, à améliorer leurs conditions de vie, à faire respecter leur personnalité humaine et à voir poindre le jour où ils participeront activement à la vie économique et sociale de la nation.

La C. T. C. C. regrette l'incompréhension dans laquelle le syndicalisme ouvrier doit souvent se développer chez nous. Cette incompréhension l'oblige à des luttes constantes qui prennent facilement un caractère d'agressivité puisqu'elles sont commandées par l'instinct de la conservation. La survie des syndicats est reliée à presque tous les différends sérieux auxquels ils sont mêlés. Dans ces circonstances ils ne peuvent sûrement pas produire tous leurs fruits que l'on offre au syndicalisme libre une coopération sincère et l'on sera surpris de l'apport qu'il peut offrir au progrès et à l'amélioration des relations humaines.

Nous ne voulons pas nier par cela les réalisations encourageantes qui se sont accomplies depuis quelques années. Les conventions collectives, les comités paritaires, les comités mixtes de production, le Conseil Supérieur du Travail sont autant de pas vers une démocratie économique et sociale. Nous souhaitons que ces institutions représentatives, bi et tripartites, se multiplient pour le plus grand bien de tous.

Mais avant de s'engager définitivement dans cette voie, il faut que le syndicalisme soit pleinement reconnu et accepté par le patronat et les pouvoirs publics. La lutte qui se mène dans certains milieux contre les claudonnements et les pouvoirs publics. La lutte qui se mène dans certains milieux contre les claudonnements et les pouvoirs publics. La lutte qui se mène dans certains milieux contre les claudonnements et les pouvoirs publics. La lutte qui se mène dans certains milieux contre les claudonnements et les pouvoirs publics.

(à suivre à la page 7)

Législation réclamée par la C.T.C.C.

LIBERTÉ ET SÉCURITÉ SYNDICALE

NOS CHEFS OUVRIERS REVENDIQUENT UNE MEILLEURE LÉGISLATION OUVRIÈRE



Ci-dessus les membres de la délégation ouvrière de la C.T.C.C. qui rencontrait le cabinet des ministres provinciaux à Québec, le 22 dernier. La législation ouvrière actuelle a été passée au crible et celle que désire la C.T.C.C. a été exprimée en termes clairs. L'entrevue a été cordiale de part et d'autre. Des promesses ont été faites par les ministres; il ne reste qu'à attendre les réalisations de l'Assemblée législative qui commencera à siéger en janvier. Nous voyons sur cette photo de gauche à droite: 1ère rangée: Les confrères Jean Marchand, secrétaire de la C.T.C.C., qui a présenté le Mémoire; Horace Laverdure, 2e vice-président de la C.T.C.C., Roméo Ethier, Trésorier général; Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., l'abbé Henri Pichotte, aumônier général de notre mouvement; l'abbé Frigon, aumônier adjoint; Philippe Lessard, 4e Vice-président; L.-P. Bolly, 5e Vice-président; F.-X. Legaré, 6e Vice-président de la C.T.C.C. Nous pouvons facilement reconnaître les autres membres de la délégation, tous chefs ouvriers bien connus de notre mouvement.

A tous nos employés

Bonne et Heureuse Année

JOHNSON'S COMPANY LTD.
THETFORD MINES

A tous nos clients et amis nous souhaitons de

BONNES ET HEUREUSES FETES

RESTAURANT AUDET



Syndiqués de passage à Montréal n'oubliez pas
de venir déguster les bons mets de chez-nous
(en face de l'édifice des Syndicats)

Le Comité Paritaire des Employés de Commerce et de Bureau de la Région du Lac St-Jean

est heureux de contribuer à la publication du journal
ouvrier

"LE TRAVAIL"

Collaborer à l'expansion des associations patronales
et ouvrières est une des ambitions légitimes de ce co-
mité. Sans les parties signataires, ce comité n'aurait
pas raison d'être.



Emile Leblanc, prés.

L.-P. Boily, sec.-gérant

L'arbitrage...

(suite de la page 16)

bunal rend une décision, qui, à l'exception des services publics, est ou non agréée par les parties. Si elle ne l'est pas, il peut y avoir recours à la force économique qui décidera en dernière analyse de la réclamation.

Il ressort de ce qui précède que les salariés ne sont pas libres d'augmenter leurs salaires.

D'autre part, si nous regardons ce qui se passe dans le secteur des prix, nous constatons que les producteurs et les distributeurs de bien et de services s'en remettent presque exclusivement à leurs appétits dans la fixation des prix ne tenant compte que des vagues avertissements de la concurrence et du marché lorsque la première n'est pas absente et le second entièrement entre leurs mains.

La C. T. C. C. suggère donc qu'ils soient placés sur le même pied d'égalité que les salariés et qu'avant d'hausser leurs prix, ils soient forcés de soumettre une requête à un tribunal d'arbitrage des prix qui jugera des motifs invoqués à son appui. Lorsque le tribunal aura rendu sa décision, ils seront libres de la respecter ou non mais le public aura eu l'occasion d'obtenir des informations et de se faire une opinion sur la légitimité de la requête.

(à suivre à la page 11)

G. Lamond & Fils
Liée
MEDAILLES et BAGUES
pour Gradués
Insignes émaillés pour
Sociétés
1065, BLEURY MA. 7769



DOULEURS

Maux de Tête, de Dents,
Névralgies, Rhumes, la Grippe,
Douleurs Rhumatismales,
Refroidissements soulagés
promptement avec les Captabs
ANTALGINE.

81 En vente partout 25c et 75c

ANTALGINE

La Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment de Montréal

offre à tous ses membres, ainsi qu'à
tous les syndicats affiliés à la C.T.C.C.

un Joyeux Noël

et une

Bonne et Heureuse Année



Osias Filion,
président.

J.-B. Délisle,
secrétaire.

LA FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU VETEMENT INC.

offre ses voeux les plus sincères pour une

SAINTE ET HEUREUSE ANNEE

à tous ses membres, aux officiers de la C.T.C.C.
ainsi qu'à toute la classe ouvrière.

EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION
(Siège Social: VICTORIAVILLE)

M. D. Hamel, président

M. Maurice Joubert, 2e vice-prés.

M. A. Forte, 1er vice-prés.

M. J.-Chs. Lebel, secrétaire

M. l'abbé Irénée Gauthier, aumônier.

à nos syndicats affiliés

à nos officiers

à tous les syndiqués

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal

Horace Laverdure, président

P.-E. Cabana, 1er vice-prés.

E. Payment, sec.-arch.

A. Charpentier, statisticien

R. Rocque, comm.-ordonnateur

R. Gravel, sec.-corr.

R. Rocque, comm.ordonnateur

La Fédération Nationale Catholique de l'Industrie du Bois du Canada, Inc.

présente ses meilleurs vœux de

Joyeux Noël
et

Bonne, Heureuse Année



ANNEE HEUREUSE ET PROSPERE

à tous nos membres, à leurs familles
et à nos patrons.

La Fédération Nationale des Employés
de l'Industrie Minière Inc.



R. Hamel, prés.

Daniel Lessard, sec.

Le Syndicat National des Employés de la Bennett
de Chambly

offre à ses membres, une

Bonne et Heureuse Année

Eu Aubertin, prés. M. Larivée, sec.-arch. A. Bilodeau, sec.-trés.

MEILLEURS VOEUX

de

Joyeux Noël et de Bonne Année

Le Syndicat Catholique du Bas Façonné
de St-Jean, P. Q.

M. Bernier, prés.

M. Léo Bourque, sec.



aux ouvriers de l'industrie du Meuble,
à tous les syndiqués de la C.T.C.C.

Bonne et Heureuse Année

LE SYNDICAT CATHOLIQUE NATIONAL
DES TRAVAILLEURS DU MEUBLE
DE VICTORIAVILLE ET D'ARTHABASKA INC.

M. Wellie Piché, président

M. Arthur Prince, secrétaire

L'arbitrage...

(suite de la page 10)

Voici donc quelle serait le mode d'établissement, la formation et les pouvoirs de ce tribunal; et le champ d'application.

Mode d'établissement

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient s'entendre sur les principes et les principales dispositions de cette législation.

Formation

Nous suggérons que les provinces et le fédéral aient leurs propres tribunaux dont ils seraient maîtres de l'administration suivant les lignes de juridiction qui leur sont propres et qu'ils s'entendent sur la formation d'un tribunal national d'appel qui pourrait jouer leur rôle de tribunal de première instance dans le cas des entreprises de producteurs ou de distributeurs tombant normalement sous la juridiction fédérale.

Pouvoirs :

a) que tous les producteurs primaires ou de base (v.g. : ceux appartenant à l'industrie textile, du combustible, de l'électricité, de l'acier, de l'alimentation, de l'exploitation forestière, des produits chimiques, des métaux, des mines, etc...) et les distributeurs de services essentiels à la nation. (v.g. : chemins de fer, compagnie de navigation, de téléphone, télégraphe, etc... à l'ex-

(à suivre en page 14)

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCURATEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

Encourageons de préférence
ceux qui affichent cette carte.

Où acheter?
ICI
LA LIGUE DE L'ACHAT CHEZ NOUS
parce qu'ils font leur part.

Meilleurs souhaits à

l'occasion de Noël et du Nouvel An!

**LA FEDERATION NATIONALE CATHOLIQUE
DES EMPLOYES DU COMMERCE, INC.**

Siège social: 19, rue Caron, Québec

Président: M. Lucien Dorion, Québec
1er Vice-prés.: M. Rosario Bouchard, Jonquière
2e Vice-prés.: M. Georges Desjardins, Montréal
Trésorier: M. Ernest Vidal, Québec
Secrétaire: M. Maurice Dussault, Québec

**Le Syndicat National des Fonctionnaires
Municipaux de Montréal**



souhaite à tous les membres de tous les
syndicats affiliés à la C.T.C.C. une

Bonne et Heureuse Année

René Constant, prés.

R. Villemaire, trés.

Bonne et Heureuse Année

à nos membres, à leurs familles
et à nos patrons

Association des Employés de la Kayser
de Sherbrooke.

Gaston Vallée, prés.

H.-A. Courchesne, trés.

L'Union Nationale Catholique des
Charpentiers-menuisiers de Québec Inc.



souhaite

à tous les syndiqués

Bonne et Heureuse Année

R. Gosselin, prés.

J.-P. Arcand, sec.

Aux officiers, aux membres de notre syndicat et à toute
la classe ouvrière nous offrons nos meilleurs vœux de

Bonne et Heureuse Année

Le Syndicat des Employés Municipaux
(Services Extérieurs) de Sherbrooke

M. J. Bourque, prés.

P. Fillion, sec.

A. Latulippe, sec.-fin.

La Fédération Nationale de la Métallurgie

M. Philippe Lepage, président général

M. Roger McGinnis, secrétaire général

Rév. Jacques Cousineau, S.J. conseiller moral

ainsi que les syndicats suivants:
répartis en BRANCHES INDUSTRIELLES

GENERALE

M. Jacques Dion, 3e vice-prés.

Métallurgie d'Andreville
Ateliers Mécaniques de Chicoutimi
Fonderies de l'Islet
Aluminium de Lévis
Machineries de Montréal
Fonderies de Montmagny
Lunetterie de Nicolet
Plastique District de Hull
Fonderies Plessisville
Métallurgie Québec
Métallurgie de St-Hyacinthe

Fonderies de Shawinigan
Fonderies de Sorel
Machineries de Sherbrooke
Métallurgie de Victoriaville
Fonderies de Windsor Mills
Fonderies de Sherbrooke
Fonderies de St-Anselme

ALUMINIUM

François Allard, 1er vice-prés.
Aluminium d'Arvida
Aluminium St-Joseph d'Alma
Aluminium de Shawinigan
Pouvoir de l'Isle Maligne

Pouvoir de Shipshaw
Chemin de Fer Roberval-Saguenay
Chemin de Fer Alma Jonquière
Débardeurs Baie des Ha! Ha!
Commis de Bureau d'Arvida

AUTOMOBILE

S. T. Payne, 2e vice-prés.

Automobile de Montréal
Auto-Voiture Sherbrooke
Auto-Voiture des Bois Franc
Garages de Jonquière

offrent ses meilleurs vœux de

Joyeux Noël et de Bonne et Heureuse Année

à tous ses membres et aux syndiqués du mouvement

ÉLECTIONS

Le Confrère Joseph Parent est élu président du Conseil de Québec

PLUSIEURS SYNDICATS DE LA PROVINCE TIENNENT LEURS ÉLECTIONS ANNUELLES

Sous la présidence de M. André Roy, journaliste, ancien secrétaire de la C. T. C. C., les délégués du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec ont procédé, mardi soir, à l'élection de leurs officiers. C'est le confrère Joseph Parent qui a été élu président de cette organisme ouvrier. Il succède à M. Lauréat Morency.

Les autres officiers élus sont les confrères René Bélanger, 1er vice-président; Octave Levesque, deuxième vice-président; Alphonse Proulx, secrétaire-archiviste pour un 3e terme; Wilfrid Brousseau, assistant secrétaire-archiviste pour un 2e terme; Maurice Dussault, secrétaire correspondant pour un 8e terme; Omer Chevalier, secrétaire-financier pour un 11e terme; Roger Fiset, assistant secrétaire-financier; Gérard Coursy, secrétaire-trésorier pour un 7e terme, tous élus par acclamation; les confrères Joseph Conseiller, commissaire - ordonnateur, et Jean-Paul Marcotte, sergent d'armes.

Les nouveaux officiers furent installés dans leurs charges, séance tenante, par le président d'élection. M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du Conseil général, leur donna sa bénédiction.

ELECTIONS CHEZ LES DEBARDEURS

Le Syndicat National des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! a tenu ses élections dernièrement et il est heureux d'annoncer les résultats: Président, M. Jean-Charles Lavoie; Vice-président, M. Henri Legendre; Secrétaire, M. Roland Girard; Secrétaire-financier, M. Armand Lajoie; Trésorier, M. Louis-Joseph Tremblay; Directeurs, MM. Charles Dahl et Aurèle Tremblay; Vérificateurs, MM. Stanislas Girard, Roch Simard et Armand Tremblay.

Les nouveaux officiers du Syndicat semblent bien décidés de donner une impulsion nouvelle à leur union pour en faire un des plus beaux syndicats de la région. Il y a certainement du beau travail à faire, car ces derniers mois, plus de 500 ouvriers ont travaillé comme Débardeurs.

ELECTIONS AU SYNDICAT DU TEXTILE DE CHICOUTIMI

Le Syndicat National du Textile de Chicoutimi vient de tenir ses élections annuelles, au milieu d'une séance enthousiaste et vivante. Les officiers élus sont: Présidente, Mlle Gertrude Simard; Vice-présidente, Mlle Juliette Perron; Secrétaire-archiviste, Mlle Marie-Paule Lemieux; Secrétaire-financière, Mlle Jacqueline Girard; Secrétaire-trésorière, Mlle Lucienne Martel; Directrices, Mlles Claire Bergeron et Rose-Marie Tremblay.

SYNDICAT DES MAISONS D'ÉDUCATION

Le Syndicat catholique des employés des maisons d'éducation de Québec, organisme qui se propose de grouper tous les employés des institutions de ce genre de la Vieille Capitale, a tenu récemment ses élections.

Les officiers élus sont: les confrères Irénée Bisson, président, Antoine Jean, vice-président, Jean-Baptiste Fournier, secrétaire, Jean-Baptiste Parent, assistant secrétaire, Jean-Luc Doyon, trésorier, Nazaire Lemay, secrétaire-financier, Roméo Gaulin, gendarme, plus deux directeurs: MM. Armand Corriveau et Fernand Bouchard.

LE CONFRÈRE LONGCHAMP RÉÉLU PRÉSIDENT À RIMOUSKI

Le confrère Louis Longchamp a été réélu le mois dernier pour un huitième exercice, président du Syndicat de l'Industrie du Bois de Rimouski. Les autres officiers élus sont: MM. Albert Duchênes, 1er vice-président; Léon Couillard, 2ème vice-président; secrétaire-archiviste, Antonio Rioux; secrétaire-correspondant, Edgar Marois; secrétaire-financier, Bertrand Lepage; trésorier, Pierre Tremblay; commissaire-ordonnateur, Louis-Philippe Chassé; sergent d'armes, Edouard Gagné. L'assemblée était sous la présidence de M. Adalbert Canuel, de Cabano, président du conseil central.

Plusieurs officiers de l'Industrie du Bois des Syndicats de Price, Matane, Cabano et Sayabec étaient présents à cette séance d'élection.

DANS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION, À RIMOUSKI

Le confrère Adéodat Côté a été élu président du Syndicat des Métiers de la Construction de Rimouski, à l'issue d'une assemblée qui eut lieu dimanche dernier. Les autres officiers élus sont: 1er vice-président, M. J.-H. Canuel; 2e vice-président, M. Paul-Émile Tremblay; secrétaire-archiviste, M. Ulfranc Saint-Pierre; trésorier, M. Roméo Emond. L'agent d'affaires des Syndicats de Rimouski a été maintenu dans ses fonctions de secrétaire-correspondant pour le Syndicat des Métiers de la Construction. Trois directeurs ont aussi été choisis; ce sont les confrères Hervé Lévesque, Alfred Caron et Athanase Couture.

LE SYNDICAT FÉMININ DU COMMERCE À CHICOUTIMI

Le Syndicat féminin du Commerce de Détail de Chicoutimi, l'un des plus actifs et des plus progressifs de la région tenait récemment ses élections annuelles.

Le nouvel exécutif se compose ainsi: Mlle Jean Desbiens, présidente; Mlle Rose-Aimée Doré, vice-présidente; Mlle Annette Harvey, sec.-archiviste; Mlle Madeleine Beaulieu, sec.-trés.; Mlle Reine Lemieux, sec.-finan.; Mlle Cécile Bouchard, directrice; Mlle Lucille Guay, directrice; Mlle Gertrude Fillon, gardienne.

LE CONSEIL REGIONAL SAGUENAY LAC ST JEAN DES SYNDICATS NATIONAUX

est heureux de pouvoir, par la voix du journal «Le Travail» souhaiter à tous ses membres une

BONNE, HEUREUSE et SAINTE ANNEE



Que 1949 soit pour la C.T.C.C. une année de prospérité et de paix.

L.-P. Boily, président,

P.-J. Martel, sec.

A nos syndicats affiliés, à la C.T.C.C.
et à tous les ouvriers syndiqués

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



LA FEDERATION NATIONALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX DU CANADA

René Constant, président

René Bélanger, sec.-trés.

Inquiétude chez les employés municipaux

Ces derniers expriment leur mécontentement et se prévalent de leur droit démocratique pour protester contre ceux qui voudraient saboter leurs droits.

C'est à la suite d'une entrevue des municipalités avec le Cabinet provincial et d'une déclaration de l'Honorable Maurice Duplessis, que les employés municipaux affiliés à la C.T.C. C. ont tenu une assemblée d'urgence à Québec. Ils ont alors préparé une résolution qui exprime et leur mécontentement et leur opinion sur la question de l'arbitrage et de l'affiliation syndicale, deux prérogatives qu'on semble vouloir leur enlever.

Pour sa part, M. Gérard Picard, avait immédiatement répondu à la déclaration de l'honorable Premier Ministre, en dénonçant d'avance toute tentative qui serait faite contre le droit à l'arbitrage et à l'affiliation

Ci-dessous, nous pouvons lire la résolution de la Fédération nationale des Employés municipaux.

L'Exécutif de la Fédération Nationale des Employés Municipaux, lors de sa réunion du 11 décembre, après avoir examiné le problème que posent aux employés municipaux les opinions et décisions émises par diverses autorités publiques de la province de Québec relativement à leur droit d'arbitrage et d'affiliation :

1 — Proteste contre l'attitude prise par certains représentants de l'Union des Municipalités de la province de Québec, lors de son entrevue avec le Cabinet provincial, le ou vers le 17 novembre 1948;

2 — Constate que les déclarations faites, à cette occasion, par le premier ministre et le ministre des affaires municipales, ont causé beaucoup d'inquiétude chez les employés municipaux de la province;

3 — Désire conserver pour les employés municipaux leur recours à l'arbitrage, sous sa forme actuelle, en première instance, aussi longtemps que la question des Tribunaux du Travail

n'aura pas été examinée et réglée en rapport avec les conflits en droit;

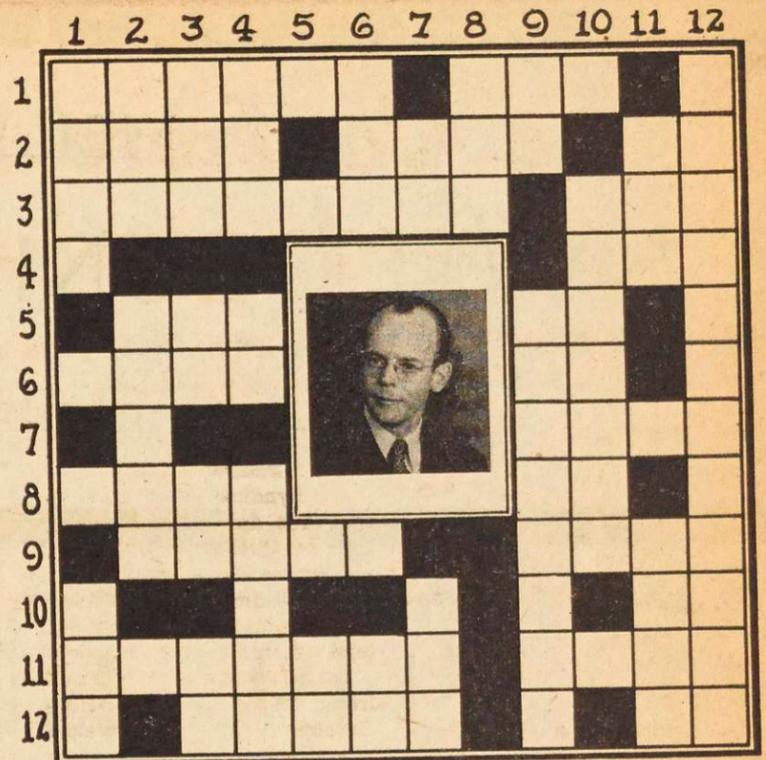
4 — Favorise l'abolition des appels actuels à la Commission municipale de Québec;

5 — Insiste pour conserver à nos Syndicats et à notre Fédération leur droit d'affiliation;

6 — Appuie les démarches faites à date par la C. T. C. C. en faveur des Employés municipaux et, notamment, les suggestions suivantes soumises par le Président général de la C. T. C. C., à savoir

A) Consultation du Conseil Supérieur du Travail avant la préparation d'aucun projet de loi concernant les sujets ci-haut exposés;

B) Formation d'un Comité des Relations de Travail par l'Assemblée législative, afin de permettre aux intéressés de faire valoir leur point de vue avant l'adoption définitive des projets de lois par les Chambres.



Horizontalement

- 1.—L'un des grands chefs ouvriers du syndicalisme. Pronom pers. de la 3e pers.
- 2.—Dieu de l'amour. Bison d'Europe. Deux consonnes jumelles.
- 3.—Payer un travail. Onomatopée d'un choc.
- 4.—Passé défini d'un verbe. Adjectif possessif.
- 5.—Parasite vivant sur les branches de certains arbres. Adjectif possessif.
- 6.—Aller à l'aventure. Deux premières lettres du nom de la première femme.
- 7.—Nom anglais au pluriel d'un animal domestique. Deux voyelles.
- 9.—Ota la rate. Se suivent dans écarlate.
- 10.—Négation.
- 11.—Passé défini d'un verbe, synonyme de juger. Opiniâtre.
- 12.—Liés par le mariage. Deux premières lettres d'un arbre dont la sève renferme du sucre.

Verticalement

- 1.—Détermine par comparaison avec l'unité de poids. Liquide transparent.
- 2.—Se transporter. Cessation du travail.
- 3.—Passage entre deux montagnes. Ancienne ville de Mésopotamie. Une terminaison à l'infinitif. Avala un liquide.
- 4.—Roi de Juda avant Jésus-Christ. Deux voyelles. Etoffe de soie fine.
- 5.—Première syllabe du verbe tirer.
- 6.—Ferme, solide. Note de la gamme.
- 7.—Ile de l'Atlantique. Avances.
- 8.—Adverbe signifiant en plus.
- 9.—Partie dure formant la charpente du corps de l'homme. Confiance.
- 10.—Journal ouvrier.
- 11.—Chef d'Etat investi de la souveraineté. Pièce de bois.
- 12.—Personnage dont les ouvriers ont besoin.

La Fédération Nationale Catholique du Textile Inc.

M. Gaston Ledoux, président

René Gosselin, technicien

Rollande Duhamel, secrétaire générale

ainsi que les syndicats suivants présentent aux ouvriers syndiqués, au journal Le Travail, aux patrons et à toute la classe ouvrière, leurs meilleurs voeux de

JOYEUX NOËL

et

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

- Syndicat du Textile de Chicoutimi.
- Syndicat N. C. du Textile Penman's, Coaticook.
- Syndicat N. des employés du Braid, Belding Corticelli, Coaticook.
- Syndicat des employés du Textile, Coaticook.
- Union des Ouvriers du Textile Coton et Lin de Drummondville.
- Association des Employés de Louis Roessel, Drummondville.
- Union des Employés de la Teinture, Drummondville.
- Syndicat C. N. des employés de Elastic Web, Granby.
- Syndicat C. N. des employés de Esmond Mills, Granby.
- Syndicat N. C. des employés de Verney Mills, Granby.
- Syndicat N. C. du Textile de Louiseville.
- Syndicat C. des ouvriers du Textile de Magog Inc.
- Le Syndicat C. N. du Textile de Montmagny.
- Syndicat N. C. du Textile de Montmorency Inc.
- Syndicat N. des employés de la Wabasso Cotton de Shawinigan Inc.

- Syndicat N. des employés de la Donahue, St-Hyacinthe.
- Syndicat N. du Textile Lane de St-Hyacinthe.
- Syndicat N. du Textile Soie, St-Hyacinthe.
- Syndicat N. C. du Textile Inc. (Goodyear), St-Hyacinthe.
- Syndicat N. du Tricot Inc. (Penman's), St-Hyacinthe.
- Syndicat du Textile Laine Inc., St-Georges de Beauce.
- Syndicat N. du Textile Soie de St-Georges de Beauce Inc.
- Syndicat N. des employés du Tricot de Sherbrooke (Tricotex).
- Association N. des Employés de la Paton Inc., Sherbrooke.
- Association des employés du Textile de Sherbrooke Inc.
- Syndicat N. C. des employés du Textile (Wabasso), Trois-Rivières.
- Syndicat N. C. du Textile du Cap de la Madeleine Inc.
- Syndicat N. C. du Textile Soie de Valleyfield Inc.
- Syndicat C. N. du Textile de Warwick.

MEILLEURS VOEUX DE SANTÉ, BONHEUR et PROSPÉRITÉ

à tous nos membres et à toute la classe ouvrière



1949



Syndicat National des Charpentiers-menuisiers de Montréal

Osius Filion, prés. A. Gosselin, agent d'aff.

Syndicat des Travailleurs des Produits Chimiques de Mc Masterville

J.-A. Laurier, prés. R. Bosselet, trés.

Syndicat National Catholique des Employés d'Hôpitaux de Shawinigan Falls Inc.

J.-R. Saintonge, prés. Mlle M. Grenier, sec.-trés.

Syndicat des Travailleurs en chaussures de Grand'Mère Inc.

F. Grenier, prés. Jeanne Cossette, sec.

Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Cabano Inc.

R.-H. Ducharme, prés. J.-Ad. Canuel, agent d'aff.

Association des Employés du crayon de Drummondville Inc.

L. Bourret, prés. Evelyn Dionne, sec.

Syndicat National Catholique des Travailleurs de l'amiante de la Flinkote Mines Ltd Inc.

A. Cliche, prés. J.-P. Chamberland, sec.

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Donnacona Inc.

F. Raymond, prés. Léo Poulin, sec.

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills Inc.

E. Champoux, prés. O. Letarte, trés.

Syndicat des Travailleurs de Fonderie de l'Islet

P. Bélanger, prés. J.-B. Morneau, sec.-arch.

L'association du Bas Façonné de Drummondville Inc.

R. Pellerin, prés. A. Moreau, trés.

Syndicat National des Employés de l'Alimentation "Saxonia Fruit"

Oscar David, prés. Mlle M. Lavoie, séc.

L'arbitrage...

(suite de la page 11)

ception de ceux tombant déjà sous une règle provinciale ou fédérale), et les grossistes avant de hausser les prix de leurs produits ou services devront soumettre au tribunal d'arbitrage des prix qui aura juridiction une requête indiquant les raisons motivant leurs demandes.

b) que les tribunaux d'arbitrage aient tous les pouvoirs conférés aux Commissions royales d'enquête.

1—Aucun producteur tombant dans le champ d'application de la loi ne pourra augmenter ses prix avant qu'un mois se soit écoulé depuis la publication de la recommandation du tribunal d'arbitrage.

2—Si les motifs invoqués par le producteur ou le distributeur ne sont pas jugés suffisants par le tribunal, ce dernier rendra publiques les raisons de sa décision à moins que le requérant retire son application.

3—Le requérant qui désire hausser ses prix devra fournir au tribunal toutes les informations sur son histoire ou situations financières, marchés, coût de revient, etc., mais ces informations demeureront confidentielles à moins que ledit requérant décide d'augmenter ses prix malgré la recommandation du tribunal.

4—Toute association reconnue et représentative pourra demander d'être entendue par le tribunal ou lui adresser une demande d'enquête.

5—Le Commerce de détail devra être formellement exclu du champ d'application de la loi en ce qui a trait à l'obligation de présenter une requête avant de hausser le prix de leurs produits. Toutefois il pourra faire l'objet d'une enquête.

6—Seront exclus également l'agriculture et les coopératives.

Composition
Les tribunaux d'arbitrage des prix pourraient être composés d'un ou des représentants :

- a) des producteurs.
- b) des associations ouvrières.
- c) des coopératives.
- d) du gouvernement.

Ces représentants seraient nommés par le gouvernement sur la recommandation des organisations ci-haut mentionnées, et pourraient être remplacés de la même manière.

La C. T. C. C. est assurée d'avance que les recommandations et les suggestions contenues dans le présent mémoire seront étudiées par le cabinet et qu'elles se reflèteront dans la législation et la politique du gouvernement.

Respectueusement soumis,
LA CONFEDERATION
DES TRAVAILLEURS CATHO-
LIQUES DU CANADA INC.



1949



Association Nationale des Briqueteurs et Maçons de Montréal Inc.

Omer Douville, prés. Albert Legault, sec.

Syndicat des Contremaîtres Employés par la Cité de Montréal

Alex Dostie, prés. A. Bisailon, trés.

Association des Journaliers et Manoeuvres de Montréal

P.-E. Blain, prés. Clovis Langlois, agent d'aff.

Syndicat Catholique National du Vêtement Inc. de St-Hyacinthe

G. St-Roch, prés. Rolande St-Onge, trés.

Syndicat National Catholique des Métiers de la Construction de St-Hyacinthe

R. Meunier, prés. Omer Bell, sec.

Syndicat National des Employés du Chemin de Fer Roberval-Saguenay

Raymond Pelletier, prés. A. Claveau, sec.-trés.

Syndicat National de la Pulpe et du Papier de Desbiens Inc.

A Tremblay, prés. Chs Savard, trés.

Syndicat National des Employés Salariés de l'Asbestos Corp. Ltd. Inc.

M. Lessard, prés. Ls-P. Boucher, trés.

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Beauharnois

L. Bergevin, prés. N. Deschamps, sec.-trés.

Syndicat National de l'industrie du Meuble de Beauharnois Inc.

L. Byette, prés. L.-P. Huot, sec.-trés.

Syndicat National des Employés du Commerce du Gros de Chicoutimi

J.-L. Jauvin, prés. O Fortin, sec.

Association des Employés du Bas Façonné Sheer Silk Hosiery Inc. de Sherbrooke

A. Pichette, prés. Gilles Paquette, sec.

À VICTORIAVILLE

INTIMIDATION A LA EASTERN

Le cas serait réglé à l'avantage des deux parties.

Le Syndicat des Employés du Meuble de la Eastern Furniture de Victoriaville vient d'adresser une lettre de protestation à la Commission de Relations Ouvrières contre l'intimidation qui serait pratiquée contre les ouvriers de cette industrie par la Compagnie ci-haut mentionnée.

On se souvient qu'à la suite d'une grève qui dura au-delà de quatre (4) mois, les employ-

és de cette Compagnie retournèrent au travail après avoir obtenu .15 d'augmentation et certains autres avantages, entre autres, une clause stipulant qu'aucune intimidation ou congédiement ne serait fait par la Eastern Furniture contre ceux qui ont participé à la grève.

Il appert donc que le Patronat n'aurait pas respecté complètement l'engagement pris

antérieurement envers le Syndicat et les Employés. En conséquence, les officiers du Syndicat ont immédiatement demandé à la Commission de Relations Ouvrières d'instituer une enquête afin de connaître les raisons qui motivent actuellement l'intimidation pratiquée à l'égard de certains anciens grévistes.

Un porte-parole du Syndicat a déclaré que: "Cette intimidation se pratiquait de différentes façons, soit par les contremaîtres mécontents de l'attitude de leurs Employés au cours du conflit, soit par certaines mesures jugées incompatibles avec la Convention collective de travail qui régit actuellement l'usine ou soit par des menaces directes faites contre tel ou tel employé."

Nous espérons que "le litige n'entraînera pas de répercussions dangereuses et que nous réussirons à rétablir une fois pour toute, la paix dans cette industrie du Meuble des Cantons de l'Est. Pour leur part, les ouvriers sont décidés plus que jamais à bien accomplir leur travail et nous souhaitons que le Patronat manifestera la même attitude.

Journées d'études...

(suite de la page 4)

sur la technique de formation à adopter, la séance du dimanche matin sera consacrée à l'information, tant de la part des membres du Comité de Recherches et d'Education aux assistants, que de la part des assistants au Comité lui-même.

En un mot, voici le programme des journées d'études:
 26 février: samedi a.m.: Bureau Confédéral;
 " " p.m.: Les fins du syndicalisme;
 27 février: dimanche: a.m.: Information;
 " " p.m.: L'arbitrage des prix.

Un communiqué parviendra aux différents organismes de la CTCC au début de février pour rappeler à tous ces journées d'études provinciales.

Fernand JOLICOEUR.

LE COMITE PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

pour les comtés de

Roberval, Lac St-Jean, Chicoutimi, Charlevoix
 Saguenay, Abitibi-Est, Abitibi-Ouest
 et Rouyn-Noranda

offre à tous les employeurs, ainsi qu'à tous les employés soumis sous sa juridiction

un JOYEUX NOEL

et

une BONNE, HEUREUSE ANNEE

Thomas Gilbert, prés. J.-Thomas Gagnon, sec.-gérant

Aux patrons et à tous les ouvriers syndiqués

Heureuse et Prospère Année

Comité Paritaire du Commerce de Détail de la Fourrure de Montréal et du district.

J.-R. Cusson, prés. Paul Primeau, sec.-insp.

MEILLEURS VOEUX

Le Comité Paritaire des Boulangers et Distributeurs de Pain de Trois-Rivières et District

Fortunat Cadieux, prés. Ivanho Pellerin, sec.

LE COMITÉ PARITAIRE DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE BUREAUX DE LA RÉGION DU LAC ST-JEAN

est heureux de contribuer à la publication du journal ouvrier "LE TRAVAIL"

Collaborer à l'expansion des associations patronales et ouvrières est une des ambitions légitimes de ce comité. Sans les parties signataires, ce comité n'aurait pas raison d'être

Emile Leblanc, président L.-P. Boily, sec.-gérant.

AUX EMPLOYEURS, AUX OUVRIERS et à NOTRE PERSONNEL

Bonne et Heureuse Année

Le Comité Paritaire du Commerce de Détail de Granby

J. A. COMEAU, président. ROGER SEMME, secrétaire.



Puissiez-vous
 passer
 des fêtes
 familiales
 et
 chrétiennes

Dupuis Frères
LIMITÉE

MONTRÉAL

DANS L'INDUSTRIE DU TEXTILE

Les Ouvriers de la Dominion Textile toucheront une augmentation de .11 1/2

CE SUCCÈS COINCIDE AVEC CELUI DES EMPLOYÉS DE L'ASSOCIATED TEXTILE, DE LOUISEVILLE.

"Les négociations entre la Dominion Textile et les syndicats nationaux catholiques du textile de Magog, Sherbrooke, Drummondville et Montmorency assistés de la Fédération Nationale Catholique du Textile Inc., qui ont débuté le 19 octobre 1948 se sont terminées par une entente dont les points principaux sont les suivants.

Une augmentation de .11 1/2 cents l'heure, des fêtes payées, un nouveau plan de vacances, une prime plus généreuse dans le cas des employés qui se rapportent au travail et qui ne sont pas requis de travailler, une clause de séniorité d'équi-

pes et de département.

La clause 17 au sujet de laquelle tant de discussion avait eu lieu l'an dernier n'a pas été modifiée malgré les instances de la Compagnie sur ce point.

Ainsi l'on tient compte de l'augmentation obtenue en novembre 1947 et des divers avantages que représentent la convention les taux de salaires des ouvriers du textile ont été augmentés en moyenne depuis les derniers 13 mois d'environ .34 sous l'heure. Les Syndicats et la Fédération N.C. du textile Inc., étaient assistés par Mire Théodore Lespérance conseiller juridique de la C.C.T.C.

Augmentation de .12 1/2

NOMBREUSES AMÉLIORATIONS

L'Associated Textiles of Canada Ltd vient de renouveler son contrat collectif de travail avec le Syndicat national des employés de son usine de Louiseville avec une augmentation de salaire de douze cents et demi et l'heure.

Le nouveau contrat comporte quelques changements à celui qui fut signé l'an dernier à la suite de difficultés qui avaient conduit à une grève de 17 jours. Cette année les parties ont conclu une entente au stage des négociations directes, sans conciliation ni arbitrage. D'après la nouvelle clause de sécurité syndicale, les membres actuels du Syndicat maintiennent leur adhésion pour la durée du contrat et les nouveaux employés devront adhérer au Syndicat dans les trente (30) jours de leur engagement.

Les parties renoncent pour la durée du contrat au droit de grève et de contre-grève, cependant une clause très élaborée de règlement des griefs, de conciliation et d'arbitrage prévoit la méthode de chercher et d'apporter des solutions aux problèmes qui peuvent survenir dans les relations entre les employés et la compagnie.

liation et d'arbitrage prévoit la méthode de chercher et d'apporter des solutions aux problèmes qui peuvent survenir dans les relations entre les employés et la compagnie.

Dans les cas de licenciement et de réembauchage la séniorité d'usine prévaudra. Dans les cas de promotion d'une tâche à une autre et de transfert, la compagnie devra considérer les facteurs suivants :

- a) la longueur du service continu dans le département;
- b) l'habileté, la capacité et la compétence. Sur demande spéciale du Syndicat, la Compagnie accordera une période raisonnable d'essai à tout membre du Syndicat que ledit Syndicat croit capable de remplir la position;
- c) les charges familiales. A compétence égale, tout employé au service de la compagnie aura priorité pour remplir une position vacante sur un nouvel employé.

Après le 8 janvier, les employés recevront leur paye toutes les semaines, alors qu'ils étaient payés tous les quinze jours auparavant.

FETES PAYEES

Quatre fêtes seront chômées et payées (8 décembre, Noël, Jour de l'An et Fête du Travail). Si un ouvrier travaille ces jours-là il recevra salaire double et demi.

L'augmentation de salaire de douze sous et demi est RETRO-ACTIVE au 11 octobre dernier.

Le Syndicat a demandé et obtenu de faire signer les formules d'autorisation de retenue syndicale (check off) à la source, à l'intérieur de l'usine, au bureau du contremaître de chaque département.

Le salaire et demi sera payé après huit (8) ou dix (10) heures par jour et quarante-huit (48) ou cinquante (50) heures par semaine suivant les équipes.

L'arbitrage...

(suite de la page 6)

Cette formule vise à créer des tribunaux d'arbitrage des prix qui joueraient dans le secteur des prix le rôle que remplissent les tribunaux d'arbitrage dans le domaine des salaires.

Présentement il existe un double contrôle ou surveillance des salaires. Les salariés qui désirent augmenter leurs revenus doivent, tout d'abord, s'adresser à leur employeur qui, après avoir jugé de la légitimité de la réclamation, l'accorde ou la rejette. S'il n'y a pas entente à ce stage, ils doivent faire appel à un tribunal d'arbitrage devant lequel toutes les raisons militent en faveur ou contre la demande sont exposées et appuyées de preuve. Par le fait même, l'opinion publique peut se renseigner sur le différend dont indirectement il subira peut-être le contre-coup. Le tri-

(suite à la page 10)

Souhaits du Nouvel An

En faisant la somme du travail accompli au cours de l'année 1948, nous avons tous raison d'être fiers du chemin parcouru et d'en témoigner notre plus entière gratitude à la Providence qui veille sur notre mouvement, car le véritable bien que nous avons fait vient de Dieu dont nous restons toujours les instruments.



Si nous voulons que l'année 1949 soit pour nous remplie de bénédictions et laisse dans nos âmes la satisfaction du devoir accompli, ne manquons pas d'inspirer notre action auprès de la crèche où notre Rédempteur désire recevoir d'abord les hommages des humbles et des hommes de bonne volonté.

Puissions-là, largement, la force et le courage dont nous avons besoin pour faire l'ordre chrétien dans nos rangs et pour le faire vivre en le semant dans la société.

Vos aumôniers vous offrent à tous, chers syndiqués, leurs meilleurs vœux de bonne, heureuse et sainte année.

Henri PICHETTE, ptre
Aumônier général de la C.T.C.C.

A la fin d'une année bien remplie, où tous les officiers et membres de nos syndicats ont apporté le meilleur d'eux-mêmes à la cause syndicale, il convient que le trésorier de la C.T.C.C. rende aussi un témoignage d'admiration à tous les travailleurs sociaux.

Nous les remercions pour nous avoir secondé dans notre travail et pour nous avoir permis de le rendre de plus en plus efficace. Tous les syndicats et fédérations en général ont répondu avec empressement aux messages que nous leur avons adressés; les rapports que nous avons reçus étaient bien faits et ont facilité notre tâche.

Nous vous promettons, comme par le passé, notre plus entière collaboration, et nous prévoyons un essor encore plus considérable de la C.T.C.C., si votre coopération continue à se faire constante et dévouée.

A tous ceux qui contribuent à la libération de la classe ouvrière, j'offre mes vœux les plus sincères de bonheur, santé et prospérité.

Roméo ETHIER,
Trésorier de la C.T.C.C.



"Le Travail" a pris un essor considérable en 1948. Ce progrès n'est peut-être pas perceptible à tous, mais il suffira de vous citer quelques faits pour vous en convaincre. Soulignons d'abord que son tirage a monté de 12,000 copies, que les nouvelles nous parviennent plus régulièrement, que des commentaires élogieux nous sont souvent adressés et que nous comptons sur la collaboration d'un précieux rédacteur en la personne du nouveau directeur de l'Education de la C.T.C.C. Nous avons, en outre, essayé, selon que nos moyens nous le permettaient, de donner dans nos colonnes toute l'importance que méritaient les fructueuses activités de nos officiers et de tous les syndiqués.



Il reste encore beaucoup à accomplir et à corriger: cette tâche sera la nôtre au cours de la prochaine année. Nous nous adjoindrons de nouveaux collaborateurs, nous ne ménagerons rien pour en augmenter le tirage, nous allons nous efforcer de lui assurer une situation financière de plus en plus solide et nous mettrons tout en oeuvre pour connaître, afin de les transmettre ensuite à tous les syndiqués, les importantes activités de notre mouvement.

Nous invitons tous les syndicats à abonner leurs membres au journal qui les renseigne le mieux sur les activités ouvrières, qui peut plus que tous autres les orienter vers la démocratie industrielle et leur donner une formation chrétienne de la société et du travail.

A tous nos lecteurs actuels, à tous nos aumôniers, à tous les officiers de la C.T.C.C. et des corps affiliés et à nos futurs abonnés, la direction du journal souhaite une bonne et heureuse année, de la santé, du bonheur et de la prospérité.

Fernand SIMARD,
directeur du journal "Le Travail".

Gibeault & Duquette
Avocats
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél.: 60, 31, rue Préfontaine

LA VIE SYNDICALE...

